
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session régulière du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce lundi **le 3 novembre 2008**, à compter de 20 heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput et les conseillers, messieurs Ghislain Beauregard, René Jacques et Claude Jutras, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Robert Grenier. Monsieur Alain Beauregard, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Est absent :

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis.

Ouverture de l'assemblée

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures et souhaite la bienvenue aux citoyens.

2008-11- 231

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Déclaration des intérêts des membres du conseil ;
3. Point fait par monsieur le maire.

ADMINISTRATION

4. Procès-verbal de la session régulière du 6 octobre 2008- Adoption ;
5. Procès-verbal de la session spéciale du 15 octobre 2008 – Adoption ;
6. Procès-verbal de l'ajournement au 20 octobre de la session spéciale du 15 octobre 2008;
7. Affaires découlant de la session du conseil du 6 et du 15 octobre 2008 ;
8. Procédure d'assemblée – Règlement n° 255 – Adoption ;
9. Rapport des comités ;
10. Correspondance ;
11. Déneigement – bureau de la municipalité et bornes fontaines – entente ;

FINANCES

12. Comptes acquittés et fournisseur de la période – Autorisation de paiement ;
13. Rapport trimestriel – dépôt ;

VOIRIE

14. Revêtement de surface du ponceau du Second Ruisseau – Résultat des démarches de BPR auprès des Entreprises C.R.Ménard Inc ;
15. Intersection Labonté/Second Ruisseau – Gravier – Résultat des démarches ;
16. Réfection du ponceau du Second Ruisseau – Versement du premier 5 % de la garantie (10%) ;
17. Rapiéçage (réparation du revêtement d'asphalte) – Pavage Citadin ;
18. Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques ;
19. Transport C. Jacques & Fils – Déneigement – Addendum à l'entente ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – Suivi ;
21. Projet de boulangerie, 240, chemin de Beauce – CPTAQ – Nouvel appui ;
22. Demande de drainage sous le chemin de la Beauce – Lot P-377- Mandat ;
23. Caractérisation – bâtiments patrimoniaux – Suivi ;

SÉCURITÉ ET INCENDIE

24. Prévention des incendies et mesures d'urgence – Suivi ;

CULTURE – LOISIRS

25. Tourisme – Plan de développement – CLD - Approbation ;
26. Patinoire – Peinturer les bandes – Mandat à Karl Émond ;
27. Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales - diagnostic résidentiel mieux consommer - Hydro-Québec ;

AUTRE

28. Période de questions du public ;
29. Levée de la session.

Le point suivant est ajouté :

- 10.1 Nez Rouge Contrecoeur – Aide financière ;

Les points suivants sont retirés :

16. Réfection du ponceau du Second Ruisseau – Versement du premier 5 % de la garantie
19. Transport C.Jacques & Fils – Déneigement – Addendum à l'entente ;
22. Demande de drainage sous le chemin de la Beauce – Lot P-377- Mandat ;
23. Caractérisation – bâtiments patrimoniaux – Suivi ;
26. Patinoire – Peinturer les bandes – Mandat à Karl Émond ;

ADOPTÉE

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS

Conformément à l'article n° 357 de la Loi sur les élections et référendum, messieurs les membres Ghislain Beaugard, Jean-Robert Grenier, René Jacques et mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput déposent leur déclaration des intérêts, les autres membres s'engagent à la déposer à la session de décembre.

3. POINT FAIT PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire entretient les personnes dans l'assistance sur les points suivants :

- . sa candidature aux élections provinciales éventuelles pour le parti libéral dans le comté de Marguerite-d'Youville ;
- . la confection du budget comme principale préoccupation à court terme ;

2008-11-232

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2008- ADOPTION

CONSIDÉRANT le dépôt du procès verbal de la séance du conseil du 6 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller René Jacques, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 6 octobre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE

2008-11-233

5. PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2008- ADOPTION

CONSIDÉRANT le dépôt du procès verbal de la séance spéciale du conseil du 15 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 15 octobre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE

2008-11-234

6 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT AU 20 OCTOBRE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2008 - ADOPTION;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès verbal de la séance spéciale du conseil du 15 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 15 octobre ajournée au 20 octobre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SESSION DU CONSEIL DU 6 ET DU 15 OCTOBRE 2008

Le directeur général fait état du suivi des sessions du 6 et du 15 octobre 2008.

2008-11-235

8. PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE – RÈGLEMENT N° 255 - AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion avec dispense de lecture donné à la séance régulière du 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès verbal de la séance spéciale du conseil du 15 octobre ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le règlement n° 255 ayant pour titre « Règlement sur la régie interne des sessions du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée »

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES COMITES

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie :
Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard résume les démarches de correction de l'intersection Second Ruisseau/Labonté concernant le gravier sur la chaussée. L'opération est à reprendre sur l'autre rive de l'intersection et les directives sont données au directeur général en ce sens.
- Culture, patrimoine et loisir : Rien à signaler de la part de madame la conseillère Diane Chaput. Le conseiller Pierre St-Louis (loisir et bibliothèque) est absent;
- Urbanisme : Rien à signaler de la part de la conseillère Éva Borocz;
- Sécurité publique / matières résiduelles :
- Environnement : Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller Claude Jutras
- Salle municipale : Le conseiller Pierre St-Louis est absent.
- Eau / sécurité civile: Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller René Jacques;
- CMM :
Monsieur le maire attire l'attention sur le nouveau logo de la CMM.

10. CORRESPONDANCE

Les membres prennent acte de la correspondance portée à leur attention, notamment :

- Lettre datée du 1er octobre 2008 de monsieur Gilles Vaillancourt, président du caucus des municipalités de la Métropole de l'UMQ transmettant le rapport dudit comité sur le nouveau partage des compétences en aménagement au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal ;
- Lettre datée du 3 octobre 2008 de madame Nicole Coulombe, présidente, édition 2008, Opération Nez Rouge Contrecoeur demandant un soutien financier à la discrétion du conseil;

2008-11-236

10.1 OPERATION NEZ ROUGE CONTRECOEUR EDITION 2008 – SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la lettre datée du 3 octobre 2008 de madame Nicole Coulombe, présidente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ pour l'édition 2008.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2008-11-237

11. DÉNEIGEMENT –BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ ET BORNES FONTAINES – ENTENTE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres autorisé par le Conseil du 6 octobre 2008 ;

CONSIDÉRANT la seule soumission déposée le 24 octobre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller René Jacques, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

DE CONFIER à monsieur Luc Jacques le déneigement de l'entrée de la mairie et les bornes-fontaines pour l'hiver 2008-2009 au montant de 1 600 \$ plus taxes payable à la fin de la saison.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

FINANCES

12. COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes payés et à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 73,124.33 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

13. RAPPORT TRIMESTRIEL- DÉPÔT

Les membres prennent acte du dépôt du rapport financier trimestriel au 27 octobre 2008, conformément aux dispositions de l'article n° 176.4 du Code Municipal.

VOIRIE

14. RESURFAÇAGE DU PONCEAU, SECOND RUISSEAU – RÉSULTAT DES DÉMARCHES AUPRÈS DE BPR:

Les membres prennent acte de la lettre de monsieur Jean-François Thériault, ing, des Entreprises C.R. Ménard Inc à l'effet que les travaux de resurfaçage seront repris au printemps 2008.

15. INTERSECTION LABONTÉ/SECOND RUISSEAU – GRAVIER – RÉSULTAT DES DÉMARCHES

Les membres prennent acte de la solution apportée par le ministère des Transports soit de rapprocher le fossé de la courbe de l'emprise asphaltée. Depuis que des correctifs ont été apportés, il y a toujours du gravier sur l'intersection provenant cette fois de l'autre côté de la rue. Ils donnent instructions au directeur général d'exiger du Ministère des transports une solution permanente.

16. RÉFECTION DU PONCEAU DU SECOND-RUISSEAU- VERSEMENT DU PREMIER 5% DE LA GARANTIE (10%)

Retiré de l'ordre du jour.

17. RAPIÉÇAGE (RÉPARATION DE REVÊTEMENT D'ASPHALTE) – PAVAGE CITADIN - MANDAT

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer suite au remplacement du ponceau près du 676, Second Ruisseau;

CONSIDÉRANT la décision du conseil du 4 août 2008 de confier à C. Perreault Construction de refaire ledit ponceau et à Pavage Citadin d'asphalter en fois les travaux complétés ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent environ 5 tonnes d'asphalte et qu'il y a lieu d'optimiser les travaux de resurfaçage soit le transport de dix tonnes et ainsi procéder à d'autres réparations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz il est unanimement résolu :

DE CONFIER à Pavage Citadin, à raison de 325 \$ / tonne pour un total de 10 tonnes, la finition du revêtement de surface là où nécessaire sur le Second Ruisseau, le chemin Beauce, la rue Berthiaume et la Petite Côte d'en Haut.

ADOPTÉE

18. RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINS VOIES PUBLIQUES

Les membres prennent acte du règlement n° 188 de compétence de la MRC ayant pour but de facturer les entreprises liées à l'extraction et au transport de certains matériaux afin de compenser les coûts de réfection du réseau routier. L'argent perçu par la MRC est versée à la municipalité; concernant la municipalité de Calixa-Lavallée, la sablière exploitée par Transport C. Jacques & Fils est concernée.

19 TRANSPORT C. JACQUES & FILS- DENEIGEMENT – ADDENDUM À L'ENTENTE

Retiré de l'ordre du jour.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le maire informe la population sur le suivi donné sur le sujet.

21. PROJET DE BOULANGERIE, 240, CHEMIN DE BEAUCE – CPTAQ - SUIVI

Monsieur le maire informe la population sur le suivi donné sur le sujet ; une demande de révision de la décision a été adressée récemment par les propriétaires auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

22. DEMANDE DE DRAINAGE SOUS LE CHEMIN DE BEAUCE – LOT NO P-377

Retiré de l'ordre du jour.

23. CARACTÉRISATION – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – SUIVI

Retiré de l'ordre du jour.

SÉCURITÉ ET INCENDIE

24. PRÉVENTION DES INCENDIES ET MESURES D'URGENCE - SUIVI

Monsieur le maire informe la population sur le suivi donné sur le sujet. Il rappelle les responsabilités de la municipalité en cas d'incendie lorsque non-conformité au schéma de couverture de risques (poursuites).

Après lecture du courriel daté du 31 octobre 2008 de monsieur Daniel Perron, responsable du schéma de couverture de risques, monsieur le maire rappelle le rejet du scénario d'une borne sèche, la nécessité de maintenir le débit d'eau à 1500 litres/ minute pendant 30 minutes, conséquemment, l'acquisition éventuelle d'une génératrice. Enfin, un estimé d'un nouveau scénario de desserte a été confié aux actuaire de la compagnie d'assurance qui couvre la municipalité. Les résultats seront communiqués à la population dès qu'ils seront connus.

CULTURE ET LOISIRS

2008-11-240

25. TOURISME – PLAN DE DÉVELOPPEMENT – CLD - APPROBATION

CONSIDÉRANT la planification stratégique en tourisme produit par le CLD, été 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

D'APPROUVER ledit document.

ADOPTÉE

26. PATINOIRE – PEINTURER LES BANDES – MANDAT À KARL ÉMOND

Retiré de l'ordre du jour

2008-11-241

**27. ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES -
DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER - HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le «*Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en oeuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à Municipalité Calixa-Lavallée en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller René Jacques ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Claude Jutras ;

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales — Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée soumet le projet « Réfection de la patinoire ».

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée désigne le directeur général monsieur Alain Beauregard, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée autorise le directeur général monsieur Alain Beauregard à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de monsieur Beauregard, la Municipalité de Calixa-Lavallée, autorise madame Nicole Jacques, secrétaire à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Réfection de la patinoire ».

ADOPTÉE

28 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le maire tient une période de questions au bénéfice des personnes dans l'assistance. Les questions portent principalement sur le projet de réfection de la patinoire avec la participation du programme d'Hydro-Québec, le délai d'intervention dans le rang de la Petite Côte d'en Haut en cas d'incendie tenant compte de l'absence de bornes fontaines, de la taxation en proportion des services reçus en matière de prévention des incendies, des fonds disponibles et du remboursement du fonds de roulement, du coût de la police.

2008-11-242

29. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère , appuyée par madame , il est unanimement résolu :

DE CLORE l'assemblée à 21 h 05.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Beauregard
Directeur- général
et secrétaire-trésorier